

qui s'étend de mai au milieu d'août consiste dans la formation pratique dans l'établissement du service où le cadet s'est enrôlé. Pour être admis en première année au Collège militaire royal du Canada et à *Royal Roads*, le cadet doit présenter son immatriculation senior (ou l'équivalent) dans les disciplines suivantes: anglais, physique, mathématiques (algèbre, géométrie et trigonométrie), chimie et, au choix, l'histoire ou une langue, de préférence le français. Les candidats de langue française porteurs d'un baccalauréat entrent directement en 1^{re} année du Collège militaire de Saint-Jean. Pour être admis en préparatoire de ce collège, il faut présenter l'immatriculation junior (ou l'équivalent) en anglais, français, algèbre, géométrie, physique et chimie; toutefois, les candidats qui n'ont pas le niveau requis en français peuvent être acceptés. Les candidats sortant des collèges classiques doivent y avoir passé au moins six ans.

Pour être admis, un candidat doit être célibataire, citoyen canadien ou sujet britannique résidant au Canada et répondre aux normes de santé requises par le service où il s'enrôle. Pour être admis en première année, les candidats doivent être âgés de plus de 16 ans et de moins de 21 ans au premier janvier de l'année de l'entrée. Pour être admis en préparatoire, ils doivent avoir atteint leur 16^e année mais non leur 20^e année, au premier janvier de l'année de l'entrée. L'administration des trois services a établi, dans six différents centres militaires du Canada, des comités chargés des interviews et des examens médicaux des candidats. Trois officiers représentant les Forces, ainsi qu'un représentant des collèges militaires, font partie de chaque comité chargé des interviews. La moitié des candidats de première année est choisie d'après un contingentement basé sur la population de chaque province, et les autres d'après un concours ouvert dans tout le pays. Le comité chargé des interviews recommande les candidats suivant leurs aptitudes physiques et personnelles. Une commission nommée par le ministre de la Défense nationale est responsable du choix définitif.

Depuis le mois de septembre 1954, presque tous les cadets qui ont été admis aux collèges militaires ont dû s'enrôler dans les forces armées selon le programme d'instruction pour la formation d'officiers des forces régulières. D'après ce programme, les candidats admis s'enrôlent selon leur choix, comme cadets dans la Marine royale du Canada, comme officiers cadets dans l'Armée canadienne ou comme cadets de l'air dans l'Aviation royale du Canada. Les frais d'instruction, de pension, de logement, d'uniformes, de livres, d'instruments et autres sont payés par le ministère de la Défense nationale, et les cadets reçoivent une solde de \$55 par mois. Les cadets qui terminent avec succès leur cours d'instruction militaire et générale sont promus officiers permanents dans les forces régulières mais peuvent se retirer des rangs après la troisième année de service qui suit la fin de leur cours.

Les cadets qui sont maintenant admis uniquement comme réservistes dans les collèges militaires sont les cadets bénéficiant de bourses de cadets du gouvernement fédéral en considération du dévouement ou des longues années de service de leur père. Un maximum de quinze bourses est accordé par année, cinq par service; les bourses sont de \$580 et couvrent les frais de la première année d'étude.

Au cours de l'année scolaire 1954-1955, 834 cadets étaient inscrits aux collèges militaires: 401 au Collège militaire royal du Canada, 153 à *Royal Roads* et 280 au Collège militaire royal de Saint-Jean. Les inscriptions se répartissaient comme il suit: 181 pour la Marine, 358 pour l'Armée et 295 pour l'Aviation.

Collèges d'état-major.—Le Collège d'état-major de l'Armée canadienne à Kingston, en Ontario, a pour mission de former des officiers en vue d'emplois d'état-major dans les unités de campagne et les régions militaires. Les cours se donnent de janvier à novembre. Bien que la plupart des élèves soient des officiers de l'Armée canadienne, les deux autres armes du Canada et les forces militaires d'autres pays du Commonwealth et de l'OTAN envoient aussi des officiers à des cours. Pour être admissibles aux cours d'état-major, les officiers de l'Armée canadienne doivent subir un rigoureux examen d'entrée. Le programme de formation, à ce collège, comporte l'étude de précis et d'ouvrages de référence, des séances d'explications pratiques et des conférences ainsi que des exercices